

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE.

- 1.1 Identification de la préparation: **HARPIC BLOC ANTI-TARTRE EAU BLEUE
(Chasse d'eau)**
- 1.2 Identification de la société: RECKITT BENCKISER FRANCE
15 rue Ampère,
91748 MASSY CEDEX
France
☎: 0169 93 17 00
Fax: 01 69 93 19 99
- Services techniques: RECKITT BENCKISER FRANCE
Recherche & Développement,
98 route de Sours, BP 835,
28011 CHARTRES CEDEX
France
☎: 02 37 24 78 00
Fax: 02 37 24 78 47
- 1.3 Appel d'urgence: **ORFILA**
☎: **01 45 42 59 59**
☎: **070245245**

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- Nature: Bloc détergent solide pour l'entretien des WC à mettre dans le réservoir de chasse d'eau.
- Composants contribuant au danger:

Nom	# CAS	# EINECS	Composition	Symboles de danger	Phrase de risque
Laurylsulfate de sodium	68955-19-1	273-257-1	< 5 %	Xi	R36/38
Dodecyl benzene sulfonate de sodium	25155-30-0		5 – 15 %	Xi	R38/41
Phosphonate de sodium	22042-96-2		<5 %	Xi	R36/38
N-[2-hydroxyethyl] dodecamide	142-78-9	205-560-1	> 30 %	Xi	R36

- Xi Irritant
- R36 Irritant pour les yeux
- R38 Irritant pour la peau
- R41 Risque de lésions oculaires graves

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit Irritant pour les yeux et la peau. Risque de lésions oculaires graves

- Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.
- Contact avec la peau : Irritant pour la peau.
- Ingestion : L'ingestion peut causer des irritations, donner des nausées et engendrer des vomissements.

4. PREMIERS SECOURS

- Contact avec les yeux: Rincer abondamment et immédiatement avec à l'eau claire pendant 15 minutes (paupières ouvertes). Obtenir des soins médicaux si nécessaire
- Contact avec la peau: En cas d'irritation laver abondamment avec de l'eau
- Ingestion: Rincer la bouche à l'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

La composition de la préparation est déposée auprès du Centre Anti-Poisons de Paris:

CENTRE ANTI-POISONS HOPITAL FERNAND WIDAL
200 rue du Faubourg St Denis
PARIS CEDEX 75475
Tel: 01 40 05 48 48
Fax: 01 40 05 41 93

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Danger spécifique: Produit non inflammable, qui n'entretient pas la combustion. Peut former en cas d'incendie important des fumées contenant du CO₂, du CO, des oxydes de phosphore (PO_x) et des dérivés souifrés (SO_x). Porter des appareils respiratoires appropriés.
- Moyens d'extinction : Poudre, mousses, sable, et pulvérisation d'eau pour éviter la Formation de mousses et le rejet de détergents en grande quantité dans les eaux superficielles ou réseaux d'eaux usées.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Voir également sections 8 et 13.

- Petites quantités : Récupérer les produits solides. Ne pas utiliser d'eau et les éliminer les déchets ménagers
- Moyennes et grandes quantités : Attention peut rendre les sols glissants. Porter des gants et protection pour les yeux ; récupérer le produit solide, ne pas

le mélanger avec d'autres déchets et consulter les autorités compétentes pour procéder à l'élimination. Nettoyer la zone en utilisant un minimum d'eau et en évitant les rejets dans le réseau des eaux usées

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation: La manipulation du produit tel que présenté à la vente ne nécessite pas de prise de précautions particulières. Prendre des mesures de protection des mains, yeux et peau pour la manipulation des blocs non conditionnés.
- 7.2 Stockage: Stocker à l'abri de l'humidité dans un local propre, éviter le contact direct avec des agents fortement oxydants.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Voie également en section 7

- Limites d'exposition: Non pertinent
- Précautions : Eviter le contact direct avec la peau et les yeux

Pas de protection individuelle requise dans les conditions normales d'emploi du produit

9. PROPRIETES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

- Etat physique: Bloc solide coloré en bleu, parfumé, présenté dans un panier plastique.
- Odeur: Parfum agréable
- pH: Donne des solutions neutres dans l'eau, fortement colorées en bleu. pH (6.5 – 7)
- Solubilité: Miscible à l'eau
- Point éclair du contenu : Non pertinent

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Réactions dangereuses : Produit stable et non réactif dans des conditions normales de stockage. Peut réagir si il est mis en contact d'oxydants forts.
- Produits de décomposition : cf. section 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir section 2 et 3.

Dans les conditions normales d'emploi ce produit ne pose de problème toxicologiques.

Alkyl benzène sulfonate de sodium :

	DL 50 ; rat	> 2000 mg/ Kg
Ingestion :	Peut causer des irritations locales des muqueuses buccales et voies digestives supérieures	
Peau :	Irritant en cas de contact prolongé avec la peau	
Yeux :	Irritant avec risque d'effets irréversibles	

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Voir également sections 6,7,13 et 15

Alkyl benzène sulfonate de sodium :

- Biodégradabilité : 95 % (test OCDE) ; agent de surface biodégradable qui ne s'accumule pas dans les eaux de surface

Agent de surface pouvant être très toxique pour les poissons et la faune aquatique

CL 50; poissons	1-5 ppm
CL 50; daphnie	15 ppm
CE 50; Algues	10-300 mg

Phosphonate de sodium : sont normalement éliminés dans les stations d'épuration par fixation sur les boues activées et partiellement par biodégradation.

A concentration inférieure à 100 ppm, ces produits n'ont pas d'effet sur le bon fonctionnement des stations d'épuration.

Dans les conditions normales d'utilisation du produit, les concentrations de cet ingrédient dans les eaux usées devraient être inférieures à 5 ppm.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Par l'utilisateur: mise à la poubelle avec les autres rejets ménagers
- Quantités importantes : Eliminer en suivant les recommandations des autorités locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Règlement transport terrestre: Non classé
- Règlement transport maritime: Non classé
- Règlement transport aérien : Non classé
- Numéro ONU: Inexistant

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Produit classé Irritant pour les yeux et la peau. Risque de lésions oculaires graves

□ Les mentions suivantes figurent sur l'étiquette:

- R41 Risque de lésions oculaires graves
- R38 Irritant pour la peau

- S2: Conserver hors de la portée des enfants
- S24/25: Eviter le contact avec la peau et les yeux
- S 26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
- S 28: Après contact avec la peau, se laver immédiatement avec beaucoup d'eau
- S39 : Porter un appareil de protection des yeux / du visage
- S 46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

A conserver dans un endroit frais.

Etiquetage additionnel relatif aux détergents et produits de nettoyage :

HARPIC BLOC ANTI-TARTRE EAU BLEUE contient parmi d'autres ingrédients :
(Recommandation 89/542 CEE) :

- plus de 30 % d'agents tensio-actifs non-ioniques
- entre 5 et 15 % d'agents de surfaces anioniques.
- moins de 5 % de phosphonates
- Conservateurs

Directive du Conseil du 7 juin 1988 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (88/379/CEE). Transcrite par l'arrêté modifié du 21 février 1990 et modifiée par la Directive 1999/45/CE.

16. AUTRES INFORMATIONS

□ HARPIC est une marque déposée.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.